



APNQL AFNQL

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
QUÉBEC-LABRADOR

ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
QUEBEC-LABRADOR

250, place Chef Michel-Laveau, #201 | Wendake (Québec) G0A 4V0
(418) 842-5020 | reception@apnql.com | www.apnql.com

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

MENACES DE L'ADMINISTRATION TRUMP: LES PREMIÈRES NATIONS VEULENT ÊTRE CONSULTÉES

Wendake, le 4 février 2025 - L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) condamne les tarifs douaniers imposés par les États-Unis et interpelle le gouvernement du Québec à travailler de concert avec les gouvernements de Premières Nations dans l'élaboration de sa stratégie de réplique.

Une communication récente du Gouvernement du Québec indiquait que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a déjà rencontré plusieurs dirigeants du milieu des affaires du Québec. Or, ces rencontres n'incluent pas les gouvernements des Premières Nations qui doivent être consultés et être impliqués activement pour faire face à cet enjeu majeur. De plus, une solution du premier ministre du Québec, François Legault, est d'évoquer de grands chantiers de développement énergique en exploitant les richesses des territoires ancestraux non cédés des Premières Nations.

« La guerre des tarifs aura un impact significatif et négatif sur le développement économique des communautés et sur le pouvoir d'achat des membres des Premières Nations. Elles ne doivent donc pas être reléguées au second rang, ni que des décisions soient prises sans leur consentement. L'obligation de consulter les Premières Nations n'est pas une mesure ponctuelle, en fonction d'un projet. C'est en continu. Le gouvernement provincial et son premier ministre doivent cesser d'en limiter sa portée. » avertit Ghislain Picard, Chef de l'APNQL.

L'APNQL tient donc à rappeler que l'idée d'un grand chantier de rénovation et de renforcement de la production d'électricité au Québec doit préalablement être discutée avec les Premières Nations détentrices de titres et de droits sur le territoire. Il en va du respect des droits des peuples autochtones, notamment reconnus par la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones.

Source : Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

-30-

Relations avec les médias

Julianne Gagnon

418-719-0786

communications@apnql.com